

Mairie de la Garenne — ARRONDISSEMENT de Lorient

Du Quay Aris au 1809, à neuf heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE de Antoine Louis Nébul
 né à la Garenne le quatre-vingt à neuf heures du soir
 fils de Jean peuvoir

N²³

et de Mme Nébul
 Il a été vérifié que l'enfant est du sexe Masculin
 Sur la déclaration à moi faite par Jean Nébul
 Premier témoin, Antoine Nébul âgé de vingt ans
 Second témoin, Antoine Nébul âgé de vingt ans
 Et ont, les déclarant et témoins, signé
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Nébul maire de la Garenne remplissant les fonctions d'officier public, et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. B. Auban

Coulboul

Mairie de la Garenne — ARRONDISSEMENT de Lorient

Du Quay Aris au 1809, à neuf heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE de Antoine Joseph Coulboul
 né à la Garenne le quatre-vingt à neuf heures du soir
 fils de Jean Baptiste Coulboul

N²⁴

et de Mme Coulboul
 Il a été vérifié que l'enfant est du sexe Masculin
 Sur la déclaration à moi faite par Jean Baptiste Coulboul
 Premier témoin, Antoine Coulboul âgé de vingt ans
 Second témoin, Antoine Coulboul âgé de vingt ans
 Et ont, les déclarant et témoins, signé
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Nébul maire de la Garenne remplissant les fonctions d'officier public, et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. B. Auban



Mairie de la Garenne — ARRONDISSEMENT de Lorient

Du Quay Aris au 1809, à neuf heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE de Antoine Louis Nébul
 né à la Garenne le quatre-vingt à neuf heures du soir
 fils de Jean peuvoir

N²⁵

et de Mme Nébul
 Il a été vérifié que l'enfant est du sexe Masculin
 Sur la déclaration à moi faite par Jean Nébul
 Premier témoin, Antoine Nébul âgé de vingt ans
 Second témoin, Antoine Nébul âgé de vingt ans
 Et ont, les déclarant et témoins, signé
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Nébul maire de la Garenne remplissant les fonctions d'officier public, et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. B. Auban

Labre

Mairie de la Garenne — ARRONDISSEMENT de Lorient

Du Quay Aris au 1809, à neuf heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE de Antoine Louis Nébul
 né à la Garenne le quatre-vingt à neuf heures du soir
 fils de Jean peuvoir

N²⁶

et de Mme Nébul
 Il a été vérifié que l'enfant est du sexe Masculin
 Sur la déclaration à moi faite par Jean Nébul
 Premier témoin, Antoine Nébul âgé de vingt ans
 Second témoin, Antoine Nébul âgé de vingt ans
 Et ont, les déclarant et témoins, signé
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Nébul maire de la Garenne remplissant les fonctions d'officier public, et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. B. Auban